



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

11 AVRIL 2008

-=-=-=-=-

COMPTE RENDU N°4

L'an deux mil huit, le onze avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Marie Françoise GAOUYER, Maire, par suite de la convocation faite par Madame la Maire dans le délai voulu par la loi.

Etaient présents : Mme GAOUYER, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER à partir de la troisième question, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mme MAGNIER-AUGER, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mr VITAUZ.

Etaient représentés : Mr LENGLET par Mme GAOUYER, Mr GAOUYER par Mme ELIE jusqu'à la 2^{ème} question, Mr PARISY par Mr GOUET, Mme RADE par Mme MAGNIER-AUGER.

Absent excusé : / / / /

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la MAIRE : « Il est proposé de nommer secrétaire de séance le plus jeune conseiller municipal parmi les membres présents en l'occurrence Monsieur Bastien DIEPPOIS. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Monsieur DIEPPOIS Bastien comme secrétaire de séance.

2) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2008 - APPROBATION

Mme la MAIRE : « Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 Mars est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Est-ce que quelqu'un a des remarques à faire ?

Pour mon compte personnel, en page 8 :

après les noms des 8 personnes qui sont retenus en qualité d'adjoints, il est écrit : Mme la MAIRE : « Je vais donc maintenant inviter mes adjoints à venir me rejoindre et je les invite à faire une déclaration s'ils le souhaitent. »

Je souhaite ajouter après cette phrase : « *Je les nommerai en faisant part du titre en principal de leur fonction.* »

Mme la MAIRE : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? »

Moyennant cet ajout, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 23 mars 2008.

Mme la MAIRE : « Je vous rappelle que les téléphones portables doivent être coupés pendant la séance du Conseil Municipal, c'est un côté technique important parce que les vibrations des téléphones portables perturbent la sonorisation et gênent la retranscription des séances »

3) BUDGETS PRIMITIFS 2008

Mme la MAIRE : « Nous allons maintenant aborder le budget primitif, c'est un acte essentiel pour fonctionner sur cette année 2008 même si nous sommes déjà tout près du 15 avril, la date butoir ».

Tableau récapitulatif des documents joints en annexe de la notice explicative :

	Section Investissement (en euros)	Section Fonctionnement (en euros)
Budget Principal	5 305 731	11 870 740
Assainissement	1 072 378	493 674
Atelier FME – Location ELIDIS SA	2 286.73	57 500
Atelier Techni bureau	2 099 330	113 100
Le Bragance	30 080	28 026
Le camping	49 306	114 951
Théâtre Municipal	17 262	252 044

Mme la MAIRE précise que ces budgets ont fait l'objet d'un examen en Commission des finances.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Mme la MAIRE : « Ce budget primitif il faut le penser en fonction de ce qui a été évoqué l'autre fois dans les esquisses par le biais du débat d'orientation budgétaire qui a été abordé lors du Conseil Municipal précédent. Nous allons d'abord présenter les dépenses de fonctionnement et ensuite les recettes de fonctionnement. Puis nous aborderons dans un deuxième temps les dépenses d'investissement suivies des recettes d'investissement.

Le fonctionnement va s'égrener à partir de cette page essentielle et si les conseillers le souhaitent, dans un premier temps, il faut peut être voir le détail de ces dépenses de fonctionnement. Est –ce qu'il y a, suite à la commission des finances que nous avons faite lundi, des articles où vous voulez des éclaircissements ou est-ce que je refais l'énumération complète des articles ? »

Mr GOUET : « Compte tenu du fait que nous étions pratiquement tous présents lors de la Commission des finances lundi et que nous avons examiné les comptes ligne par ligne, il me paraît inutile de le relire ce soir. Par contre, mes colistiers ont deux ou trois questions à vous poser et ils se permettront de le faire au fur et à mesure que cela défile. »

Mme la MAIRE : « Comme nous n'allons examiner que la demi page essentielle, peut être que nous pouvons toute de suite aborder les questions qui sont en lien avec les dépenses de fonctionnement. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas une question mais plus une remarque sur le poste 6247 qui est en diminution vu les nouvelles mesures prises par le Département. »

Mme la MAIRE : « Oui nous en avons parlé la dernière fois. »

Mme MALLET : « Malgré cela il reste une somme de 20 000 €. »

Mme la MAIRE : « Oui il reste 20 000 € parce qu'il y a des dépenses avec les transports scolaires pour emmener les scolaires dans différentes manifestations de la ville, lorsqu'ils viennent au Pavillon Michelet par exemple, quand ils vont de ci de là, il y a des transports qui ne sont pas dans le transport du Département. »

Mme MALLET : « Mais la Communauté de Communes prend en charge les transports pour la piscine. »

Mme la MAIRE : « Oui mais cela concerne les autres déplacements, les tarifs de bus augmentent régulièrement et nous avons préféré provisionner à ce chiffre là compte tenu du volume de l'année dernière sur ce poste là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les dépenses de fonctionnement ? »

Mr LAMORIL : « J'ai une question à poser concernant le CCAS au poste 657362. Il est indiqué, pour mémoire, 100 000 € au budget précédent et vous avez maintenu la somme de 100 000 €. Alors je voulais savoir ce qu'il en est des 40 000 € qui ont été avancés en 2007. »

Mme la MAIRE : « Donc c'était un budget de 60 000 € au départ, si je me souviens bien, auxquels ont été ajoutés 40 000 €. Donc nous sommes à 100 000 € et nous maintenons ce chiffre pour 2008 puisqu'à la date du 31 mars, nous sommes déjà à 41 000 € de dépensés. Et cela par rapport aux 60 000 € que vous aviez pour l'année dernière, nous sommes bien au-delà puisque les 40 000 € qui avaient été rajoutés c'était pour avoir une avance afin de ne pas être « gênés » donc ils sont gardés en avance mais le budget 2008 va être très difficile à tenir puisque je vous dis qu'au 31 mars, nous avons dépensé l'équivalent de 7 mois de l'année dernière. »

Mr LAMORIL : « Mais à ces 40 000 € vous devez ajouter ce que nous recevons du Département pour le paiement des aides à domicile qui représente à peu près 35 000 € par mois. »

Mme la MAIRE : « Je n'ai pris en référence, Monsieur, que le budget que vous avez souhaité de la Mairie l'année dernière, plus les 40 000 € qui avaient été ajoutés dans un deuxième temps. Effectivement ces 40 000 € restent pour permettre le roulement, on pourrait dire de cette façon là, et à priori comme il y a 65 000 € de dépensés sur 2007 nous aurions souhaité reconduire cette même somme sur 2008 mais cela s'avère quasiment impossible puisqu'au 31 mars il y a déjà 41 000 € de dépensés. »

Mr LAMORIL : « Merci de cette précision. »

Mme la MAIRE : « Avez-vous d'autres questions sur les dépenses de fonctionnement ? »

Mme MAGNIER-AUGER : « A propos de la voirie, page 14, poste 201, pouvez-vous nous dire quels sont les travaux envisagés ? »

Mme la MAIRE : « Nous sommes dans les dépenses de fonctionnement pour l'instant, nous regarderons les dépenses d'investissement après.

S'il n'y a plus de question sur les dépenses de fonctionnement nous allons donc aborder cette demi page essentielle du document sur les recettes de fonctionnement. »

Arrivée de Monsieur GAOUYER.

Mme la MAIRE : « Avez-vous des questions ou des remarques sur les recettes de fonctionnement ? Je précise quand même qu'il faut intégrer dans ce budget un résultat reporté de 687 276,03 €.

Mr LAMORIL : « J'ai une question à poser à la page 7 à propos des remboursements de frais par le CCAS à la ligne 70873. Il était prévu 3 600 € et je vois que c'est passé à 8 200 €. Pouvez-vous nous expliquer ce que sont ces frais ? »

Mme la MAIRE : « C'est le CNAS qu'il faut rembourser sur 2 ans. C'est notre adhésion du CNAS qui n'a pas été payée sur l'année dernière et qui sera donc payée pour 2007 et 2008. »

Mr GOUET : « Mais c'est une recette. »

Mme la MAIRE : « Oui excusez moi je vous ai dit l'inverse mais c'est le remboursement CNAS qui est sur deux années. »

Mr LAMORIL : « Donc c'est bien le remboursement sur deux années. »

Mme la MAIRE : « Oui c'est cela. »

Mr VITAUX : « Toujours sur cette page, concernant les contributions directes à la ligne 7311, il y aura donc une augmentation d'impôts locaux. »

Mme la MAIRE : « Non il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux. C'est soumis au nombre d'habitants et aux attitudes des entreprises, cela correspondrait après avoir recalculé sur une base sans augmentation des impôts à une recette qui devrait être de cet ordre là parce que lorsque nous n'augmentons pas les impôts, il ne faut quand même pas oublier que le chiffre que nous annonçons qui est donc reporté de 2007 sur 2008 est multiplié par les bases et l'Etat a fait modifier les bases donc cela nous fait une légère augmentation sans avoir bougé aucun des impôts. »

Mme MALLET : « Nous verrons les autres collectivités aussi. »

Mme la MAIRE : « Pour l'instant je parle au nom de la Mairie sur cette présentation là. Et l'influence des bases aura aussi de l'influence sur les autres collectivités puisqu'il y a des critères très importants dans les bases, c'est le coût des loyers et nous savons très bien le bond qu'ils ont fait encore en 2007. »

Mme MALLET : « A la page 7 toujours pour la ligne 7362 sur la taxe de séjour, nous avons envisagé l'an dernier de la reverser à l'Office du Tourisme. »

Mme la MAIRE : « Oui c'est maintenu de la même façon mais par contre, elle n'a pas été à la hauteur de ce qui était escompté l'année dernière. Nous l'avons revue un peu à la baisse par rapport à ce qui était, à priori, programmé. C'est une attitude de prudence. »

Mr GOUET : « Le reversement de cette taxe figure dans les dépenses ? »

Mme la MAIRE : « Non, nous sommes en recettes Monsieur. »

Mr GOUET : « Oui justement, puisque c'est une taxe qui est perçue et qui est reversée donc nous devrions la retrouver dans les dépenses. »

Mme la MAIRE : « Oui, nous allons vous en donner la ligne. C'est en subvention OTSI. Cela va être globalisé dedans.

Sur ce grand chapitre des recettes de fonctionnement, il y a des atténuations de charges, nous proposons 219 700 €, je vais passer les centimes, en produits des services 524 900 €, en impôts et

taxes 6 160 188 € et enfin en dotations et participations, nous pensons à 3 920 175 €, autres produits de gestion courante 249 500 € soit une proposition de vote au Conseil Municipal de 11 074 463 €. Il faut rajouter à cette somme 9 000 € de produits exceptionnels pour un total de recettes réelles de fonctionnement de 11 083 463 € complétés du total des recettes d'ordre de fonctionnement nous aurions 11 183 463 € et comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure l'excédent de 687 276 € donc un budget en recettes de fonctionnement de 11 870 740 € alors qu'en 2007 il était de 11 706 289 € annoncés.

Avez-vous des questions ?

Nous avançons donc vers le budget d'investissement qui est décrit à partir de la page 10. Je voudrais, selon le principe que nous avons pratiqué tout à l'heure pour le budget fonctionnement, peut-être aborder avec vous les questions et les remarques concernant ces dépenses d'investissement. Sachant qu'il y avait un solde négatif en 2007 de 844 600 € et qu'il y a de nouveau un solde négatif de 766 128 €. »

Mme MAGNIER-AUGER : « A propos des travaux de voirie, pouvez-vous nous dire quels sont les travaux envisagés ? »

Mme la MAIRE : « Sur les travaux de voirie il faudrait d'abord que nous trouvions exactement la ligne. »

Mr GOUET : « Page 14, ligne 201. »

Mr GREBOVAL : « Nous avons prévu des réfections de chaussées dans la rue de Beaumont, rue de la Poste, divers quartiers et nous verrons ce qu'il restera. »

Mme la MAIRE : « En fait dans les divers quartiers, c'est ce qui a été remis en goudron dans le courant du mois de mars 2007 dans différents quartiers du Mont Vitôt puisque ces sommes là il faut bien les payer. »

Mr GREBOVAL : « Et il y aura aussi de la signalisation. »

Mme la MAIRE : « La réponse vous convient ? »

Mme MAGNIER-AUGER : « Oui merci. »

Mme MALLET : « Toujours à cette page 14 sur le chapitre 206, dans l'investissement du mobilier scolaire, la somme de 14 800 € n'a pas été utilisée car les peintres des services techniques ont été malades et ils n'ont donc pas pu faire les tranches habituelles de réfection de classe donc le mobilier n'a pas été changé. Pouvez-vous m'informer sur les investissements puisque maintenant la somme passe à 21 800 €. »

Mme la MAIRE : « C'est parce que nous complétons. Nous sommes sur la réorganisation de la salle informatique. Donc il y a du mobilier et du nouveau matériel qui viennent en complément de ce que vous aviez prévu. »

Mme MALLET : « Mais il y a toujours eu du renouvellement de matériel tous les ans. »

Mme la MAIRE : « Oui mais il y a des écoles qui n'en ont pas. »

Mme MALLET : « Toutes les écoles ont été informatisées, il y a simplement une école maternelle où la directrice souhaitait garder l'ordinateur de son mari. Donc c'était son propre choix d'avoir gardé le matériel de son époux qui est décédé malheureusement. Nous avons envisagé de passer certaines écoles en tableaux interactifs, qu'en est-il ? »

Mme la MAIRE : « Ils n'ont pas continué à demander cette chose donc nous allons à nouveau y réfléchir avec eux puisque nous reparlons de nouvelles redistributions. Donc il faut leur adhésion sur les projets d'investissements. »

Mme MALLET : « Mais nous avons toujours suivi leurs choix, c'est sûr. »

Mme la MAIRE : « En tout cas il est prévu effectivement une informatisation sur une école. »

Mr GOUET : « Page 11, ligne 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé, vous nous avez dit en commission des finances qu'il s'agissait des subventions OPAH et de la CCI pour la pénétrante. En ce qui concerne cette subvention auprès de la CCI, est-ce que ce sont toujours des études ou des réalisations ? »

Mme la MAIRE : « Ce sont toujours des études. Mais nous sommes à la fin et nous n'avons encore aucune certitude pour la suite. Et la grosse partie c'est en effet l'opération en lien avec l'habitat. »

Mr GOUET : « A la page 12, ligne 116, c'est une précision que je demande. Vous nous avez dit que cela représentait un carrefour, est-ce qu'il faut donc supposer que le coût de ces feux tricolores est passé de 45 000 € à 71 500 €. »

Mme la MAIRE : « Oui, ils sont très complexes ou la matière première a beaucoup augmenté mais nous sommes sur le devis que vous avez vu puisque nous ne l'avons pas réalisé, là c'est une reconduite de ce que vous aviez traité. »

Mme MALLET : « A la page 14, ligne 208, pour l'éclairage public qui, nous savons, est un souci premier des eudois, la somme me paraît bien basse. »

Mme la MAIRE : « Oui mais il y a quand même en l'état actuel 49 600 € qui n'avaient pas été dépensés l'année dernière donc nous les reconduisons parce qu'apparemment, sur l'éclairage public, les chantiers ont l'air d'avancer très lentement donc notre objectif n'est pas de budgéter de l'argent quand nous voyons que sur l'année dernière n'a été dépensé que 42 % de ce budget. Nous considérons donc que ce budget d'à peu près 60 % qui nous reste, nous le complétons un peu et nous pensons que nous n'arriverons même pas à la dépense totale de cette partie là compte tenu de la lenteur des chantiers pour installer de nouveau système d'éclairage, d'autant plus que dans le cadre du développement durable, il y a un grand nombre de lampadaires qui sont à changer et il nous faut absolument concernant les petits insectes, petites bêtes et autres, diminuer la lumière qui monte vers le ciel et donc nous pouvons considérer que, pour le Boulevard Hélène, des lampadaires vont devoir être changés pour ce motif là. Donc cela va être assez complexe car ce n'est pas seulement le globe mais les portants qui sont également à changer compte tenu des formes demandées suivant le type d'éclairage. »

Mme MALLET : « Nous sommes donc dans la protection des moustiques. »

Mme la MAIRE : « Non, au-delà de cela ce sont les éclairages des villes qui sont trop lumineux pour la vie des oiseaux, des insectes pour une vie nocturne. Ce sont des recommandations européennes dans le cadre du développement durable.

Nous allons ensuite passer aux recettes d'investissement qui commencent à la page 17.

Avez-vous des questions ?

Puisqu'il n'y a pas de question, j'aborde donc le détail de ce chapitre.

Nous allons donc passer au vote du budget. Vous avez à la fin de votre document une page avec des colonnes pour tous ceux qui sont présidents ou trésoriers d'association. Je suppose que lorsque nous voterons, vous ne voterez pas la subvention de votre association. Donc vous voulez bien, avant le vote, me faire parvenir cette feuille afin que les choses se fassent dans le cadre de la légalité. »

Mr GOUET : « Madame, avant de passer au vote, je voudrais faire une déclaration pour expliquer les votes à venir de notre groupe.

« Madame le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget primitif de la commune, tel qu'il a été établi et vient de nous être présenté, n'attire pas de notre part de grandes contestations.

Comme il a été indiqué lors de la réunion de la commission finances du 7 avril 2008, ce budget ne présente pas d'importantes nouveautés, c'est un budget de transition, avez-vous dit et se contente de reproduire « en gros » celui de l'année précédente, mis à part quelques ajustements dus à des faits ponctuels et indépendants de toute volonté réformatrice et encore moins révolutionnaire.

J'exclurai de cette remarque la baisse de près de 25 % du poste « animations diverses » qui résulte d'une politique délibérée de réduction des animations.

Les Eudois qui estimaient déjà que la ville était insuffisamment animée, apprécieront.

Vous avez fait semble-t-il le choix de supprimer trois des soirées qui rassemblaient à la salle Audiard, un nombre de participants parmi les plus élevés : le réveillon de la Saint-Sylvestre qui présentait pourtant des résultats en équilibre, l'élection de Miss Comté d'Eu et la manifestation des « Eudois qui gagnent » pourtant organisée par le lycée Anguier-Cayet, la CCI, la Chambre des Métiers et le groupement des employeurs : un consensus remarquable.

Les Eudois qui gagnent, Madame, sont ceux qui par leur travail ou leur compétence, apportent un « plus » à la ville, une notoriété qui profite à tous y compris à ceux qui, comme vous l'avez dit, dans votre propos d'investiture, « n'ont pas été gâtés par la vie. »

En contrepartie et toujours en dépenses de fonctionnement, vous avez décidé d'engager une procédure d'audit qui représente un coût important et qui nous semble parfaitement inutile puisque les résultats sont connus à l'avance et seront tels que vous pensez qu'ils devront être.

Sur le plan comptable, les comptes administratifs ont été approuvés, l'endettement ne fait aucun mystère et la situation financière de la ville fait l'objet d'un contrôle avisé et d'une analyse pertinente de Madame le Trésorier.

L'audit est donc à notre sens, une procédure superfétatoire et la dépense correspondante injustifiée et stérile.

Les bons résultats obtenus en section de fonctionnement en 2007, vous permettent de minimiser votre appel à l'emprunt en 2008 à hauteur de 230 000 € ce qui aura un effet bénéfique sur l'endettement, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Cependant, nous tenons à souligner l'absence de nouveaux projets en investissement et nous constatons quelques désengagements significatifs et dangereux dans les postes suivants :

- Construction de la salle de sport multifonctions
- Acquisition d'œuvres au musée Louis Philippe et restauration des collections
- Eclairage public avec une nouvelle proposition à hauteur de 10 000 € ce qui est notoirement insuffisant et ne correspond pas à l'attente des Eudois
- L'acquisition de matériel de fêtes en forte baisse qui est une nouvelle marque d'une politique d'animation réduite
- Travaux de voirie, pourtant un des soucis majeurs des administrés.

Vous avez décidé d'investir moins pour emprunter moins.

C'est votre choix mais c'est aussi un pari sur l'avenir.

La prudence est certes mère de sûreté mais il ne faudrait pas pour la Ville d'Eu de demain, pour les futures générations, qu'elle confère à l'immobilisme et à l'absence de projets structurants.

De même, nous sommes inquiets sur le devenir du chantier du futur lycée Anguier et nous craignons un retard important à ce sujet.

En conclusion, concernant l'ouverture des crédits du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement, nous constatons que les propositions de la Maire sont, pour des raisons que nous comprenons par ailleurs tenant d'une part, aux actions engagées pendant le 1^{er} trimestre soit _ de l'année, que les propositions donc, sont conformes aux orientations que nous avons nous-mêmes données aux budgets précédents et qu'ainsi se trouvent reconduites les actions qui étaient précédemment les nôtres, nous avons donc décidé de ne pas nous opposer à ce budget.

Le travail que nous avons fait pendant les 7 dernières années vous profite donc et nous nous en réjouissons pour les Eudois. C'est quelque peu contradictoire avec les déclarations que nous avons entendues de part et d'autre, pendant la dernière campagne électorale. Vous proposez en 2008 un budget présentant beaucoup de similitude avec celui que vous avez repoussé en 2007.

Cependant, étant donné quelques coupes sombres dans les investissements et l'excès de prudence qui entraîne un manque de projets structurant pour l'avenir, nous ne cautionnerons pas ce budget et nous nous abstiendrons.

L'audace est parfois génératrice de progrès comme l'affirmait Danton.

Sur les budgets annexes, nous émettrons un vote positif puisqu'ils sont la reproduction stricte des budgets précédents.

Concernant l'octroi des subventions municipales nous voterons « pour » en considérant que c'est la reconduction pure et simple de celles que nous avons adoptées en 2007, en regrettant toutefois un manque de progression pour certaines associations caritatives, sportives ou culturelles.

En ce qui concerne, enfin les 4 taxes, nous voterons également « pour » en remarquant que l'amélioration des bases va permettre, contrairement à ce qui avait été avancé, une recette supplémentaire de plus de 160 000 € soit 3 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Enfin, sur la proposition d'un audit financier, pour les raisons précédemment exposées, nous voterons « contre ».

Mme la MAIRE : « Monsieur, j'entends vos remarques, je suis très surprise que vous lisiez à l'avance sur les manifestations que nous allons supprimer puisqu'en fonction des questions que vous avez évoquées l'autre jour en commission des finances, nous ne reconduisons pas le réveillon, mais que je sache il n'avait pas lieu tous les ans, d'autre part, Miss Comté d'Eu, avec des premières relations assez particulières avec celui qui dirige le Comité, nous avons considéré que nous ne pouvions pas en l'état reconduire ce genre de chose mais par contre je ne pense pas que vous ayez entendu dire quoi que ce soit de négatif concernant les Eudois qui gagnent alors je ne sais pas qui vous informe mais en tout cas ce n'est pas un des conseillers qui sont avec moi.

Par rapport à l'audit, vous évoquez un côté superfétatoire. Ce mot vous appartient et je vous le laisse. En tout cas il aura lieu et cet audit va être fait en fonction effectivement du passé, en fonction du présent et aussi en fonction de l'avenir.

Par rapport aux restes à réaliser, j'aimerais quand même aborder avec vous, pour le signaler comme ça, que lorsque l'année 2007 a été commencée, il restait 1 900 000 € en restes à réaliser avant de commencer l'année 2007. Et bien vous avez terminé l'année 2007 avec 1 525 084 € donc ce n'est pas la peine de faire du grand ronflant sur un budget primitif si on n'est pas capable d'aller à un chiffre important de réalisation. C'est du rêve et nous souhaitons aller dans la réalisation. Je complète en disant, puisque nous avons un certain nombre de spectateurs qui sont là, mais je m'adresse en principal aux Conseillers, dans notre projet, il n'est pas question dorénavant de commencer la restauration d'une route dont nous n'aurons pas la totalité des subventions. Je prends comme exemple la rue de l'Europe où une dotation globale devait nous en être versée par l'Etat, comme les travaux ont été commencés, l'Etat ne statuera pas pour nous verser les 120 000 € attendus. Donc nous ne commencerons les travaux que quand les avis de subvention seront revenus de façon à ne pas grever le budget et avoir de mauvaises surprises.

On aborde maintenant un constat de dépenses non maîtrisées : tout à l'heure j'ai évoqué le Centre Communal d'Action Sociale, maintenant j'aborderai puisque vous m'en donné l'opportunité après ce texte où je ne souhaitais nullement être polémique et bien je vais le dire, le budget des jardins est déjà pratiquement consommé et nous sommes quand même au mois d'avril. Alors qu'est ce qu'il y a à l'intérieur de ce budget jardin, personne ne m'a posé la question : il y a d'autres choses, il y a des achats de jeux pour enfants. Ces achats de jeux pour enfants « plombent » ce budget jardins. Alors peut-être qu'il fallait en faire, peut-être qu'il fallait en programmer et peut-être aussi aller à la mise en concurrence puisque cette partie là n'a pas non plus eu lieu. Donc je pourrais détailler beaucoup plus mais je le redis comme au début de mon propos, nous sommes favorables aux Eudois qui gagnent. »

Mr VITAUX fait la déclaration suivante :

« Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Budget primitif que vous nous avez présenté est, pour moi, non pas un budget de transition mais j'aurais préféré entendre budget de rigueur puisque vous n'êtes pas sans douter, et vous l'avez vous-même présenté la dernière fois dans le débat d'orientation budgétaire, l'endettement réel qui se porte sur chaque tête de pipe des Eudois, j'aurais souhaité entendre donc ces arguments là et que vous puissiez avoir le courage de vraiment montrer qu'il y avait une difficulté dans cette Mairie et

montrer qu'une plus grande rigueur par rapport à certains postes de gestion et notamment faire un signe aux Eudois qui attendent cette rigueur dans la gestion municipale en reconduisant le train de vie mais également en faisant en sorte que nous puissions enfin retrouver cette stabilité fiscale. Stabilité fiscale vous l'avez démontré mais malheureusement ce ne sera pas pour vous, un élément probant pour pouvoir retrouver une rigueur de gestion. Il aurait vraiment fallu, pour moi, que vous insuffliez tout de suite cette hausse de taxe qui était nécessaire malheureusement pour pouvoir entériner et engranger l'ensemble des dettes dont souffre votre budget. J'aurais préféré entendre également que vous puissiez ralentir toutes ces dépenses et rationaliser certains trous.

Aux vus de tous ces éléments là, je m'abstiendrai pour le vote du budget d'une part et j'espère que de par votre position maintenant de vos deux casquettes, Conseillère Générale et Maire, vous aurez maintenant cette force de défendre des dossiers qui étaient peut-être mal défendus dans le passé. »

Mme la MAIRE : « Monsieur, j'entends votre mot par rapport à « rigueur » en opposition au mien de « transition ». D'abord je vous dirais qu'il y a 15 jours que nous sommes dans les murs et nous voulons voir d'abord et c'est bien pour cela que nous avançons avec un audit parce qu'un audit ce ne sera pas nous qui dirons, ce sera un extérieur et cet extérieur n'aura de façon évidente aucune prise donc il sera libre de ce qu'il dira. Cela nous permettra peut-être après d'arriver à la rigueur mais nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Donc nous avons préféré instaurer un budget de transition et je vais vous donner un exemple de transition : quand j'ai regardé plus à fond le dossier du Dojo, j'ai été étonnée de ne pas voir de budget de fonctionnement. Donc nous reconduisons certaines sommes, nous n'arrêtons rien mais nous recalibrons, nous regardons et nous ferons nos conclusions après avoir vu comment le fonctionnement pourra être supporté par la commune bien sûr ce n'est pas que cette salle là qui grèverait le budget de la commune mais le fonctionnement de ceci plus le fonctionnement de cela, si on ne s'y intéresse pas, et bien c'est la vie à l'intérieur de la commune. Notre première action est de d'abord travailler sur le budget fonctionnement parce qu'à l'investissement c'est possible d'aller chercher des subventions mais après au fonctionnement il n'y en a plus. Donc c'est notre travail dans un premier temps, nous avons fait cette même demande par rapport au projet du Musée Guerlain c'est-à-dire qu'il faut que le musée travaille à l'intérieur de l'élaboration de ce musée Guerlain de façon à ce que nous puissions aller à une économie d'échelle. On m'a donné au milieu de la semaine quelques esquisses par rapport à un budget de fonctionnement et j'ai fortement souri lorsque j'ai vu qu'il n'y avait ni eau, ni gaz, ni électricité. Donc un fonctionnement c'est du personnel et c'est aussi toutes les énergies tout autour donc nous allons retravailler la semaine prochaine sur ce budget de fonctionnement. Il sera à nouveau retravaillé avec la personne qui dirige le musée puisqu'il faut que la copie soit faite en concertation. Donc nous avançons mais excusez-nous, nous ne sommes là que depuis deux semaines. »

Mr VITAU : « Permettez moi juste de rajouter que quelque soit le résultat final de cet audit, la décision qui sera prise dépendra de vous, de l'ensemble de votre majorité et ce ne sont pas les rédacteurs de cet audit qui vous donneront la ligne directrice, c'est vous-même qui prendrez en bonne connaissance du dossier votre position pour votre choix politique. Pour revenir sur le musée Guerlain, vous devriez avoir plus d'audace et de franchise à dire aux Eudois si vraiment vous allez le faire ou non. »

Mme la MAIRE : « Monsieur, de l'audace certainement, cela ne me fait pas peur l'audace mais pour autant il faudrait peut être d'abord avant de dire quelque chose avoir tous les éléments. Je ne mets pas la charrue avant les bœufs. Donc d'abord les éléments et à partir des éléments, nous regarderons avec les adjoints qui sont à côté de moi comment on envisagera l'avenir par rapport à

tout cela. Alors il y a le projet de la salle de sports, il y a le musée Guerlain. Ce sont deux projets intéressants mais ils doivent être vus, revus et nous devons aller au fond des choses. Et puis, Monsieur, pour donner des solutions pour après, je veux être éclairée donc ne me dites pas vous aussi qu'un audit est inutile. »

Mr VITAUX : « Je n'ai pas dit cela Madame. »

Mme la MAIRE : « J'ai cru le comprendre dans votre dernière phrase. »

Mr VITAUX : « Vous savez très bien que dans mon programme je proposais également un audit et l'inventaire. »

Mme la MAIRE : « Dans le programme, je proposais de ne pas augmenter les impôts et je m'y tiens. »

Mr GOUET : « Concernant le budget de fonctionnement de la salle de sport, je crois comprendre ce que vous voulez dire mais s'il n'y a pas de budget de fonctionnement cela me paraît tout à fait normal puisqu'il n'y aura pas de fonctionnement avant 2009 voire 2010 éventuellement. Donc il ne pouvait y avoir que des projets de budget de fonctionnement et je pense que si vous aviez demandé à Monsieur POUYMAYON il avait dû préparer un budget de fonctionnement en prévision du fonctionnement de cette salle de sport.

Concernant l'audit, j'aimerais que vous confirmiez que la prévision du coût se trouve à la ligne « achats de prestations de services » ligne 6042, à la page 3. Parce qu'en réunion de Commission de finances vous aviez dit que cette ligne concernait l'archéologie et les classes de neige. Mais est-ce que c'est dans celle-ci qu'il y a l'audit ? »

Mme la MAIRE : « Non. »

Mr GOUET : « Alors elle est où ? »

Mme la MAIRE : « A la ligne 617 « études et recherches ». »

Mr VITAUX : « Vous avez parlé principalement de l'archéologie. »

Mme la MAIRE : « J'ai dit qu'il y avait d'une part 42 730 € pour les classes de neige et qu'il y avait 7 367 € pour l'archéologie. L'archéologie se retrouve sur beaucoup de lignes. »

Mr VITAUX : « Pour la ligne 617, vous nous avez dit « études et recherches » concerne uniquement l'archéologie. »

Mme la MAIRE : « Non, j'ai parlé de l'OPAH pour 26 400 €, j'ai parlé de l'archéologie pour 35 000 €, d'assurances pour 2 200 €, l'INRAP pour 28 000 € et un audit. »

Mr VITAUX : « Il y a bien 15 000 € dans cette ligne pour l'audit. »

Mme la MAIRE : « Oui nous les avons mis là. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS autorise l'ouverture des crédits des différents budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (les personnes ayant des responsabilités dans les associations concernées n'ont pas pris part au vote) autorise l'octroi des subventions communales.

N'ont pas pris part au vote des subventions pour les associations qui les concernent :

- Mme BRIFFARD (Garderies Eudoises)
- Mr BEAUMES (Centre des Fontaines)
- Mme MALLET (AAEP Nord 76)
- Mr LAMORIL (Ass. du Millénaire, Harmonie Municipale)
- Mr VITAUZ (Ass. des anciens élèves du Lycée Anguier).

Mme la MAIRE : « Nous allons donc maintenant aborder les budgets annexes. Si vous n'avez pas de remarques, nous allons passer au vote. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets annexes suivants :

- Le Théâtre
- Le Camping
- Le Bragance
- L'assainissement
- Elidis
- Techni Bureau

Mme MALLET : « Je ne me souviens pas que nous soyons passés au vote pour les taxes. »

Mme la MAIRE : « Comme elles ne changent pas c'est inclus dedans. Elles ne sont ni soumises à la baisse ni soumises à la hausse, elles sont reconduites.

Nous allons faire le vote puisque c'est vrai que vous pouvez être, après réflexion, contre le maintien, vous avez raison. Je ne l'avais pas vu comme cela.

Donc sur les 4 taxes, telles qu'elles ont été reconduites sur le budget primitif, suite à la remarque de Madame MALLET, aucune n'ayant changé je vais vous demander de voter ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION, donne son accord pour reconduire le taux des 4 taxes comme suit :

. Taxe d'habitation.....	14,41 %
. Taxe foncière (bâti).....	31,30 %
. Taxe foncière (non bâti).....	51,03 %
. Taxe professionnelle.....	12,84 %

4) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT – DESIGNATION DES MEMBRES

Mme la MAIRE : « En application de l'article L. 2143 du CGCT, il y a lieu de désigner les membres de la commission permanente d'appel d'offres qui doit comprendre :

La Maire, Présidente ou son représentant, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et autant de suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Mme la Maire précise que cette Commission doit comprendre la Maire, Présidente ou son représentant, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et autant de suppléants.

Trois listes de candidats ont été déposées, composées des noms suivants :

1^{ère} liste :

Titulaires	Suppléants
- Mme VAS Simone	Mlle DELRUE Anne-Marie
- Mr GAOUYER Michel	Mr LEBEUF Yves
- Mr BEAUMES Vincent	Mr GREBOVAL Alain
- Mme ELIE Cathy	Mr BARBIER Michel
- Mme MICHEL Monique	Mr LENGLET Philippe

2^{ème} liste :

Titulaires	Suppléants
- Mme MALLET Elisabeth	Mr LAMORIL Pascal
- Mme RADE Danièle	Mr PARISY Didier
- Mr GOUET François	Mme MAGNIER-AUGER Martine

3^{ème} liste :

Titulaire
- Mr VITAUX

Pour le dépouillement, nous demandons à Monsieur LEBLANC et Monsieur DIEPPOIS de procéder à celui-ci.

Après la délibération du Conseil Municipal, Madame la Maire annonce les résultats du vote :

. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
. Nombre de votants (bulletins déposés)	29
. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
. Nombre de suffrages exprimés	29

ont obtenu :

Liste Mme VAS Simone	22 voix
Liste Mme MALLET	6 voix
Liste Mr VITAUX	1 voix

Conformément aux règles de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste, 4 postes sont à attribuer à la liste « Mme VAS », 1 poste à la liste « Mme MALLET » et 0 poste à la liste « Mr VITAUX »

sont donc désignés pour siéger au sein de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT** :

Titulaires	Suppléants
- Mme VAS Simone	Mlle DELRUE Anne-Marie
- Mr GAOUYER Michel	Mr LEBEUF Yves
- Mr BEAUMES Vincent	Mr GREBOVAL Alain
- Mme ELIE Cathy	Mr BARBIER Michel
- Mme MALLET Elisabeth	Mr LAMORIL Pascal

5) OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – AJOUT D'UN FORFAIT MENSUEL AUX TARIFS DES COMMERCES SEDENTAIRES HORS MARCHÉ

Mme la MAIRE : « Par délibération en date du 17 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé la modification des tarifs pour les commerces non sédentaires – hors marché comme suit :

Forfait annuel

- ← Jusqu'à 25 m₂ : 43,50 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 25 m₂ : 21,75 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 50 m₂ : les projets seront étudiés individuellement
- ← Facturation minimum : 1 m₂

Forfait semestriel : du 1^{er} avril au 30 septembre

- ← Jusqu'à 25 m₂ : 28,50 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 25 m₂ : 14,25 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 50 m₂ : les projets seront étudiés individuellement
- ← Facturation minimum : 1 m₂

Les commerçants eudois ont sollicité la mise en place d'un forfait mensuel qui pourrait s'établir comme suit :

Forfait mensuel

- ← Jusqu'à 25 m₂ : 5,00 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 25 m₂ : 2,50 €/m₂
- ← Surface supplémentaire au-dessus de 50 m₂ : les projets seront étudiés individuellement

← Facturation minimum : 1 m_ . »

Mr VITAUX : « Comment se positionne t-on par rapport aux autres communes qui font le même type d'impôt pour le domaine public ? »

Mme la MAIRE : « Nous sommes sensiblement dans ce qui se passe ailleurs mais c'est aussi pour contrôler les dépôts intempestifs sur les trottoirs d'ornements, de carrioles, toutes choses qui au bout du compte gênent la circulation des piétons, donc par le fait que ce soit payant il y a un peu plus de respect aujourd'hui. »

Mr VITAUX: « Là nous parlons de commerce, mais nous avons pensé également dans le passé aux échafaudages. »

Mme la MAIRE : « C'est toujours d'actualité. Nous réfléchissons très sérieusement aussi au coût des places de parkings bloqués pendant les travaux. Là nous avons eu pendant de nombreuses semaines sur la rue de l'Abbaye un certain nombre de places de parkings qui ont été bloquées pour un chantier, donc nous envisageons très sérieusement de faire une réglementation là-dessus. »

Mr VITAUX : « Normalement si la police municipale passe cela ne devrait pas arriver. »

Mme la MAIRE : « Non c'est parce qu'ils utilisent ces places pour le chantier lui-même et nous allons réfléchir sur ce type de choses. Nous avons eu la même situation devant la BNP où il y avait une emprise de plusieurs places pendant 5 mois, c'est quand même considérable en gêne et principalement au mois de décembre par rapport aux commerces de la rue Charles Morin, il y a eu un certain nombre de remarques sur ce type de choses quand en période de quinzaine de Noël il y a des places qui sont « mangées » et bien il y a un problème pour le commerce local. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce forfait pour l'occupation privative du domaine public communal.

Mr GOUET : « Avant de passer au point suivant, je voudrais vous demander le mode de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour la question 4. »

Mme la MAIRE : « Là je vais laisser la parole à Monsieur GASTON qui est chef en la matière. »

Mr GASTON : « On calcule le quotient électoral c'est-à-dire que l'on divise les 29 voix par 5 postes, on ne parle pas des suppléants, on arrive à un quotient électoral de 5.8 et ensuite tout dépend du nombre de voix mais on divise le nombre de voix par ce quotient électoral. Donc on a un chiffre entier qui signifie le nombre de postes et pour les postes supplémentaires le cas échéant, c'est le plus fort des trois restes qui emportera le ou les derniers postes. »

6) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

Mme la MAIRE : « Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

considérant que la Commune est appelée à délibérer sur la durée d'amortissement linéaire des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé. »

Mr GOUET : « Nous aimerions avoir des précisions sur ce point. »

Mme la MAIRE : « Dans tout acte qui est fait, il s'agit dans la mesure de les envisager automatiquement en amortissement donc il faut donner une durée de façon à savoir le temps que cela soit reconduit et il s'agit précisément de deux opérations en l'occurrence pour la pénétrante avec la Chambre du Commerce et pour la rénovation de l'habitat. Cette référence n'apparaissait pas dans les documents communaux. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe cette durée à 5 ans de manière linéaire.

7) DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR NON VERSEMENT DES TAXES D'URBANISME D'UN ADMINISTRE

Mme la MAIRE : « L'article L251 du livre des procédures fiscales précise que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

La Trésorerie de Rouen a adressé à la Commune une demande de remise gracieuse de pénalités pour :

Mr GODARD Christian

N°permis de construire : DT25506T0036

La Trésorerie a accordé un fractionnement en plusieurs échéances du paiement des taxes d'urbanisme de Monsieur Godard mais ne peut exonérer la majoration de 5 % appliquée lorsque toute imposition n'est pas acquittée à la date légale, c'est pourquoi elle transmet une demande de remise de majoration à la Ville d'Eu, lieu de construction.

Le montant de ces pénalités s'élève à la somme de 12 €. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde à Mr Godard la remise gracieuse de ces pénalités.

8) INFORMATIONS DIVERSES

Mme la MAIRE : « Nous avons reçu des remerciements du Vélo Club Eudois Breslois pour le prix d'ouverture de la ville d'Eu qui a eu lieu dimanche 23 mars 2008. Est-ce qu'il y a des gens qui souhaitent soumettre des sujets au Conseil Municipal ? »

Mr VITAUX : « Quels étaient les objets des sondages dans la rue Digue Catrix ? »

Mr GREBOVAL : « Ce n'étaient pas des sondages, c'était une réfection de chaussée. »

Mr VITAUX : « Madame la Maire, pouvez-vous nous dire la date du prochain conseil ? »

Mme la MAIRE : « Nous avons un souci pour la date que nous avons retenue parce que nous avons une réunion qui est venue se greffer ce jour là, donc nous allons voir si nous pouvons reporter ce rendez-vous d'importance. »

Mr VITAUX : « Donc ce sera courant mai ou juin ? »

Mme la MAIRE : « Ce sera au mois de mai et nous essayerons d'en faire un en juin pour ne pas en avoir à faire début juillet. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

- = - - - = -